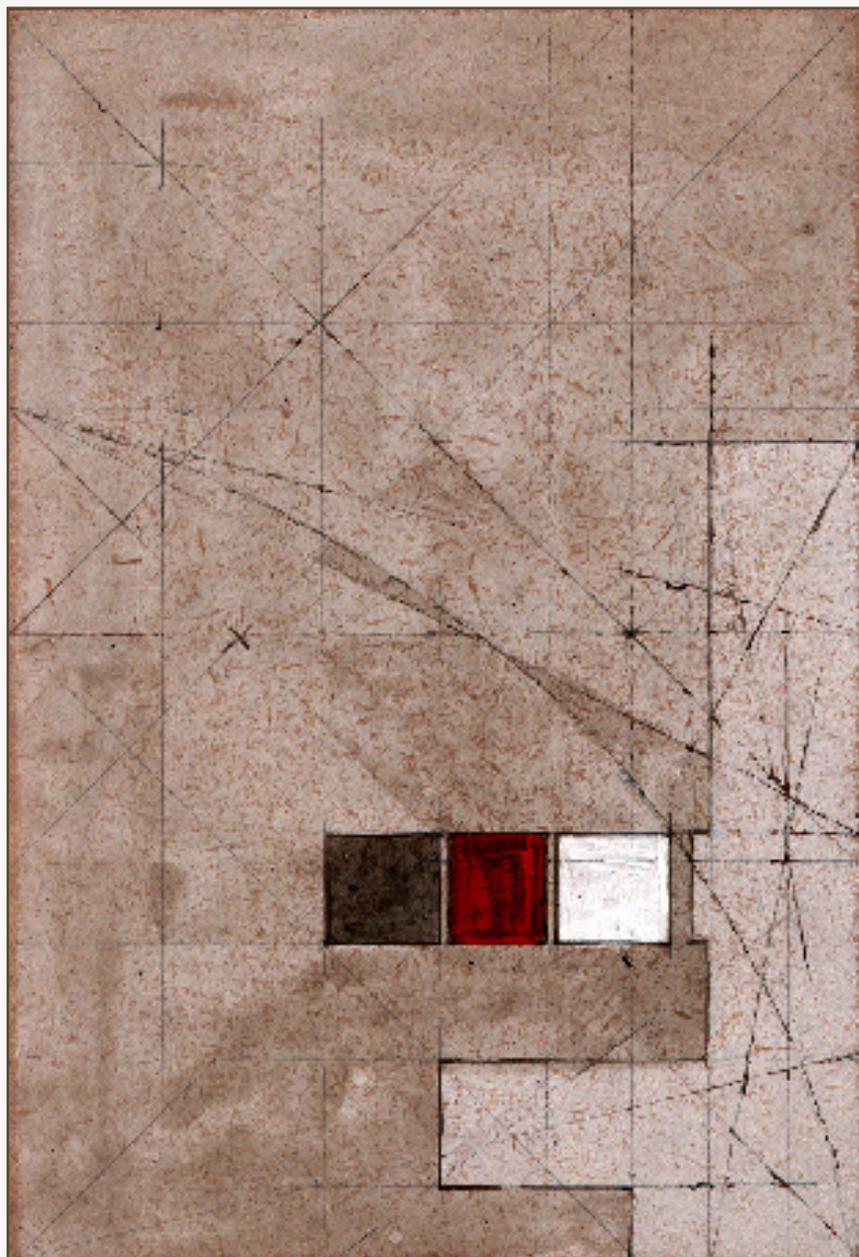




EMANI

Rapport Annuel 2006





Rapport annuel 2006
du Conseil d'Administration
et du Commissaire Réviseur à
l'Assemblée Générale du
8 juin 2007

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999

Pour pratiquer les branches "Incendie et
éléments naturels", "Autres dommages aux
biens" et "Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:

Av. Jules Bordet, 166 – B 4

B 1140 Bruxelles

Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10

Fax +32 (0)2 705 72 92

Chiffres Clés

En euro

au 31 décembre ,

Compte de résultat

	2006	2005	2004
Cotisations acquises, nettes de réassurance	13.238.351	11.980.471	16.653.614
Sinistres	-141.185	-5.178.153	-18.667.727
Frais	-1.891.395	-1.746.769	-1.747.874
Autres produits	104.812	5.912	6.337
Produits d'investissements	3.332.213	5.048.264	2.567.484
Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	14.642.796	10.109.725	-1.188.166

Bilan

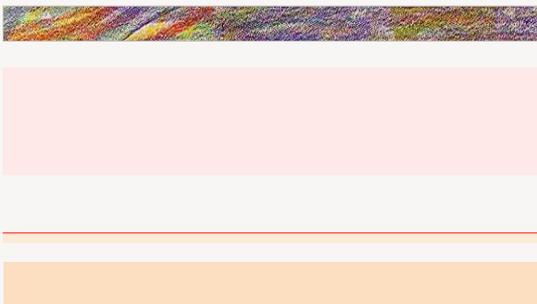
Actif	117.013.291	113.260.676	100.111.352
Passif	21.519.063	32.772.567	28.760.775
Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes)	95.494.228	80.488.109	71.350.577





Sommaire

7	Membres
8	Représentants des Membres
10	Conseil d'Administration
12	Direction Générale
13	Réviseurs d'entreprises
15	Message du Président
16	Description des Activités
18	Rapport du Conseil d'Administration
22	Rapport de Régie d'Entreprise
24	Rapport du Commissaire Réviseur
26	Bilan et Compte de Résultat
30	Annexes aux Comptes Financiers



Membres

Advanced Nuclear Fuels GmbH
AKEB
AREVA NC
Belgoprocess NV
BKW FMB Energie
British Energy Plc
British Nuclear Fuels Plc
Bruce Power L.P.
CEZ a.s. *
CCR , Ispra
CNP
EDF
ENEL * (13.10.06)
EPZ NV
EnBW Kraftwerke AG
E.ON Kernkraftwerk GmbH
ESKOM Act
Eurodif Production
FBFC
FBFC International SA
Forsmarks Kraftgrupp AB
Fortum Power & Heat Oy
Gemeenschappelijk Centrum voor Onderzoek
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland NV
Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH
Gemeinschaftskraftwerk Neckar GmbH
GNS
Institute for Transuranium Elements
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken
Kernkraftwerk Leibstadt
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH
Magnox Electric Ltd
NB POWER * (9.6.06)
NOK
OKG Aktiebolag
Ontario Power Generation * (9.6.06)
Paks Nuclear Power Plant Ltd
PURAM
Ringhals AB
RWE Power AG
SCK-CEN
SKB AB
Slovenske Elektrarne AS
Socatri
Studsvik AB
Sydkraft AB
Teollisuuden Voima Oy
Urenco Ltd. * (13.10.06)
Vattenfall Nuclear Energy GmbH (HEW AG)
ZWILAG

* Membres non assurés

Représentants des membres

Membre

Représentant

Suppléant

Afrique du Sud

ESKOM Act

K. Darbourn

Allemagne

Advanced Nuclear Fuels GmbH
Kraftwerke AG

EnBW

R. Heskamp
C.D. Bölle

A. Stoll

E.ON Kernkraftwerk GmbH

K. Greimel

H. Watermann (30.11.06)
W. Seewöster (13.10.06)

Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH

K. Greimel

H. Watermann (30.11.06)
W. Seewöster (13.10.06)

Gemeinschaftskernkraftwerk Neckar GmbH

W. Heni

C.D. Bölle

GNS

H. Näser

Institute for Transuranium Elements

M. Becquet (9.6.06)

R. Lennartz (9.6.06)

Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH

J. Haaf

J. Böning

Kernkraftwerk Obrigheim GmbH

E. Ehrmann

R. Lüdasher

RWE Power AG

J. Haaf

J. Böning

Vattenfall Nuclear Energy GmbH (ex HEW)

R. Kettler (9.6.06)

A.Brachem (9.6.06)

Belgique

Belgoprocess NV

A.Boven

FBFC International SA

F. Goens

G. Ferriot

SCK-CEN

C. Legrain

Canada

Bruce Power L.P

D. Bishop

NB Power *

N. Duplessis (9.6.06)

Ontario Power Generation *

J. Floras

C. Sidford

Finlande

Fortum Power & Heat Oy

H. Raumolin

M. Kautonen

Teollisuuden Voima Oy

K. Luotonen

P. Hyvönen

France

AREVA NC

Ph. Obert

J. D. Treillard

EDF

J.L. Thébault

Y. Colleu

Eurodif Production SA

J.L. Carbonell

M. Saléra-Cordier

FBFC

G. Ferriot

P.E. Michel

Socatri

M. Saléra-Cordier

J.L. Carbonell

* Membre Non Assuré

Représentants des membres

Membre	Représentant	Suppléant
--------	--------------	-----------

Grande Bretagne

British Energy Plc	A. Russell	K. Sinclair
British Nuclear Fuels Plc	A.J. Shuttleworth	D.C. Rodliffe
Magnox Electric Ltd	D.C. Rodliffe	A.J. Shuttleworth
Urenco Ltd. *	C.White	

Hongrie

Paks Nuclear Power Plant Ltd	L. Molnar	
PURAM	I. Barnabas	G. Buday

Italie

CCR, Ispra	M. Becquet (9.6.06)	R. Melandri (13.10.06)
ENEL *	R. Muscogiuri (9.6.06)	R. Melandri (9.6.06)

Pays-Bas

EPZ NV	B.P. Jobse (9.6.06)	
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland NV	J.J. Post	G.J. Mensink
Gemeenschappelijke Centrum voor Onderzoek	M. Becquet (9.6.06)	R. Lennartz (9.6.06)

République Slovaque

Slovenske Elektrarne AS	R. Muscogiuri (09.06.06)	I. Stehlikova (13.10.06)
-------------------------	--------------------------	--------------------------

République Tchèque

CEZ AS *	H. Eliasova (13.10.06)	V. Hronek (13.10.06)
----------	------------------------	----------------------

Suède

E.ON Sverige AB	B. Svensson	T. Andersson
Forsmarks Kraftgrupp AB	B. Kockum	S. Ordéus
OKG Aktiebolag	R. Danielsson	
Ringhals AB	M.P. Ekman	O. Fröberg
Svensk Kärnbränslehantering AB	B. Sundman	P.O. Lindberg
Studsvik AB	R. Atmer	J. Ericsson

Suisse

AKEB	J. Marti	
BKW FMB Energie	U. Bircher	M. Mooser (9.6.06)
CNP	P. Schaer	P. Enderli
Kernkraftwerk Gösgen Däniken	K. Rahm	
Kernkraftwerk Leibstadt	T. Erb	
NOK	T. Erb	
ZWILAG	T. Erb	P. Enderli

Conseil d'Administration

Berndt Kockum
Président

Alvin J. Shuttleworth
Vice Président

Claus-Dieter Bölle

Alisdair Currie
Comité de Direction

Nick Feldman
Administrateur Indépendant

Klaus Greimel

Philippe Obert

Jean-Louis Thébault

Alastair Russell

Danny Van Welkenhuyzen
Comité de Direction

Léon Vigneron
Administrateur Indépendant

Comités Consultatifs

Comité de Souscription

- A. Currie
- S. Kurz
- E. Desseyn
- T. Erb
- N. Feldman
- P. Hyvönen
- P. Obert
- Y. Colleu
- B. Kockum
- D. Van Welkenhuyzen

Comité Financier

- D. Martenet
- JL. Carbonell
- K. Luotonen
- G. Ferriot
- A. Russell
- JL. Thébault
- M. Vercammen

Comité d'Audit

- D. Martenet
- JL. Carbonell

L'ensemble du personnel

Danny Van Welkenhuyzen
Administrateur Délégué

Alisdair Currie
Directeur Souscription & Sinistres

Eric Desseyn
Directeur Prévention des Risques

Ivan Annezer
Directeur Prévention des Risques

André Detemmerman
Souscripteur

Christine Gouennou
Assistante Administrateur Délégué
& Conseil d'Administration

Marleen Vercammen
Directeur Financier

Solange Raë
Assistante Comptabilité



Réviseurs

Deloitte
Berkenlaan 8b
B 1831 Diegem
Represented by
Mr. Rik Neckebroeck
Réviseur d'Entreprise

Actuaire

Nicolaï & Partners
Frilinglei 109
2930 Brasschaat



Message du Président

Chers Membres,

En 2006, les événements furent non seulement marqués par l'intérêt croissant porté à l'énergie nucléaire mais aussi par des développements constructifs pour notre Mutuelle. Nous avons accueilli 4 nouveaux Membres, ce qui porte à présent le total à 51 Membres.

Notre défi a été d'offrir une capacité stable à nos Membres ; notre programme de réassurance étant placé auprès de réassureurs de tout premier ordre sur le marché de la réassurance. La souscription et la gestion des risques forment deux de nos trois principaux objectifs et les opérations financières et comptables font partie de l'ensemble des services que nous fournissons. Une bonne souscription reste incomplète sans une administration également performante.

Le Conseil d'Administration est confiant que de nombreux aspects de notre souscription peuvent être améliorés par une coopération plus active entre les différentes disciplines telles que la souscription, le Loss Control avec la formation d'un Comité Technique. Le personnel s'est encore agrandi suite à l'engagement d'un Senior Underwriter et d'un Loss Control Manager et nous continuons notre recherche en matière de personnel.

Au nom du Conseil d'Administration et de l'ensemble du personnel EMANI, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à toutes et tous pour l'année écoulée et me réjouis de pouvoir travailler avec vous en 2007.



Berndt Kockum
Président du Conseil

Description des activités

EMANI est une association mutuelle d'assurances offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour certains risques.

Les membres actuels de la Mutuelle comprennent des producteurs d'électricité avec des centrales en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Tchéquie, Suède et Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation et de responsabilité civile nucléaire.

La possibilité de réduction de cotisations.

La possibilité de l'allocation de l'excédent de l'exercice.

Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.

Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

Souscription et Gestion des Sinistres

Le portefeuille EMANI est principalement composé de polices couvrant les dommages matériels aux installations nucléaires mais la part souscrite par l'Association en risques de responsabilité civile nucléaire a continué à diminué suite à la création de ELINI.

Lorsque EMANI agit en qualité d'apériteur ou de co-assureur, un rabais est octroyé sur la cotisation du Membre tel que déterminé par le Conseil d'Administration. De plus en plus de Membres choisissent de bénéficier de l'avantage qui leur est offert en souscrivant une couverture tous risques sauf sur base des termes et conditions et tarification de la police EMANI.

Dans l'éventualité d'un sinistre, EMANI suivra généralement les recommandations et la fixation des dommages de l'expert nommé par le Pool Nucléaire, néanmoins, dans certains cas, la Direction décidera s'il est opportun de nommer pour EMANI des experts indépendants. De plus, si EMANI est apériteur, le règlement des sinistres est effectué en coopération avec un expert international indépendant.

L'Article 26 des Statuts de l'Association définit les conditions d'appel de cotisations supplémentaires de la part des Membres en cas d'insuffisance de fonds pour l'indemnisation des sinistres.



Réassurance

Une couverture de réassurance est souscrite pour fournir le supplément de capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié.

Structure

EMANI est une association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978.

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la Direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

Affiliation

L'affiliation est réservée à une firme ou une autorité du secteur public ou privé, exploitant d'installations nucléaires.

L'admission d'un nouveau membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura décidé.

Un nouveau membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

Rapport du Conseil d'Administration Présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 8 juin 2007

Chers Membres,

A la fin de la 28ème année financière, nous avons l'honneur de vous présenter la situation financière de votre Mutuelle, ainsi que le bilan et l'aperçu des revenus pour l'année financière qui prit terme le 31 décembre 2006.

La Direction de la société est reponsable de toute l'information contenue dans les aperçus financiers et dans toutes les autres sections du rapport annuel. La Direction estime que les aperçus financiers, ainsi que toute information s'y rapportant, ont été préparés conformément aux principes comptables. Ces aperçus financiers contiennent des montants basés sur le jugement et les meilleures estimations de la Direction.

La société adopte un système de contrôle interne de la comptabilité, de sorte que l'actif soit protégé contre toute perte résultant de l'utilisation ou disposition non autorisée et de sorte que les données comptables constituent une base fiable pour la préparation de la situation financière.

La société Deloitte a été nommée, avec l'accord des membres, en qualité de commissaire réviseur indépendant pour contrôler et commenter les aperçus financiers. Leur commentaire est basé sur les procédures les plus appropriées pour que les aperçus financiers reprennent tous les aspects de l'état financier, des cash flow et les résultats des opérations. Leur rapport est présenté à la page 24.

Capacité

Accroissement de la capacité d'assurance de 4,5 % soit 409.033.600 € en 2005 et 427.500.000 € en 2006.

Cotisations

Les cotisations des polices souscrites et les primes de réassurance cédées sont exprimées au prorata de durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la réserve des cotisations pour la période des risques en cours.

Augmentation des cotisations nettes de 25.566.481 € en 2005 à 26.007.454 en 2006 compte tenu de l'accroissement des participations de nos Membres EDF, Eskom, Bruce Power and Slovenske Elektrarne. De plus, cette augmentation tient compte de l'augmentation de l'allocation du rabais aux Membres de 3.957.119 € en 2005 à 7.448.444 en 2006 dont 1/3 libéré au 31 décembre 2006 et 2/3 retenus dans la réserve technique de la compagnie.

Diminution du coût de la réassurance de 13.586.010 € en 2005 à 12.769.103 en 2006 suite à l'augmentation de la participation d'EMANI dans la réassurance de polices "Excess of Loss".

Il est à préciser que les cotisations sont les cotisations d'origine moins les rabais.

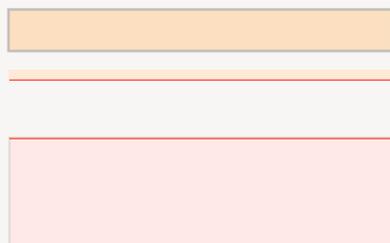
Charges

Légère augmentation des frais généraux de 1.746.769 € à 1.891.395 € compte tenu de l'augmentation des commissions d'acquisition aux courtiers d'assurance et l'engagement d'un souscripteur.

Sinistres

Une provision est constituée sur l'estimation du coût des sinistres et se base sur les estimations des gestionnaires, les informations des membres, de leurs courtiers, des pools nucléaires, des experts, des conseillers indépendants et autres évaluations.

Le montant total des sinistres en 2006, net de réassurance, s'élève à 141.186 € et inclut les corrections des provisions des sinistres en suspens des années précédentes pour un montant de 212.076 € pour les nouveaux sinistres en 2006.



Investissements

La valeur comptable et l'estimation de la juste valeur des investissements à l'échéance du 31 décembre 2006.

Euro	Valeur comptable	Profits de change non réalisés (pertes)	Valeur marchande
Actions	0	0	0
Valeurs états étrangers	27.892.852	-372.528	27.520.324
Obligations de sociétés étrangères	26.513.951	409.662	26.923.613
Obligations organismes internationaux	4.018.135	-102.558	3.915.577
Fonds de placement marché monétaire	30.532.099	0	30.532.099
Fonds de placement obligations convertibles	2.019.233	131.717	2.150.950
Numéraire	14.943.336	0	14.943.336
Total	105.919.606	66.293	105.985.899

La valeur comptable et l'estimation de la juste valeur des investissements à l'échéance du 31 décembre 2006.

Euro	Valeur comptable	Valeur marchande
Echéance à un an ou moins	62.408.895	62.553.596
Echéance après 2 ans jusqu'à 3 ans	17.983.794	18.043.501
Echéance après 3 ans jusqu'à 5 ans	3.786.488	4.058.350
Echéance après 5 ans jusqu'à 10 ans	9.485.983	9.354.326
Echéance après 10 ans	12.254.446	11.976.126
Total	105.919.606	105.985.899

Produits financiers

Euro	2006	2005
Plus values/moins values	183.782	2.439.411
Intérêts et dividendes placements financiers	1.995.963	2.022.290
Intérêts dépôts à terme	359.344	89.620
Intérêts espèces et équivalent	633.836	320.400
Correction des valeurs sur placement	735.406	670.496
Frais bancaires	0	-118
Précomptes	-455.156	-364.245
Honoraires gestion financière	-120.962	-129.590
Produits financiers nets	3.332.213	5.048.264



Résultat

Le résultat présente en 2006 un excédent de 14.642.796 € par rapport à l'excédent de 10.109.725 € en 2005 (avant dotation à la provision pour égalisation et catastrophes) suite à l'amélioration du rapport sinistres/primes.

L'excédent technique de 11.310.583 € sera alloué à la réserve pour égalisation et catastrophes conformément aux directives des instances belges en matière de contrôle des assurances CBFA .

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent du résultat financier de 3.332.213 € au fonds de garantie.

Fonds de garantie

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale un remboursement de 851.292 € du fonds de garantie aux Membres, ceci porte le fonds de garantie à 65.103.667 €.

Le fonds de garantie, la réserve pour égalisation et catastrophes et la réserve des rabais retenus aux membres utilisés en tant que capacité d'assurance disponible aux membres s'élèvent à 100.913.379 €.

Rapport de Régie d'Entreprise

Afin de garantir le niveau approprié de réglementation de l'entreprise, le Conseil a mis en place des arrangements qu'il estime être en rapport et convenir à une mutuelle exerçant des activités d'assurances et permettre à la mutuelle de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Royal du 12 août 1994 et de l'arrêté 171 du 31 mars 1999.

Les principes de réglementation correspondants s'appliquent à la mutuelle de la façon suivante:

Le Conseil d'Administration

Le Conseil est actuellement composé de onze membres du Conseil, en ce compris le président et le vice-président, parmi lesquels sept représentent les membres de l'industrie nucléaire, deux sont indépendants et deux sont membres du Comité de Direction.

Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

Le Conseil se réunit quatre fois par an et plus si nécessaire.

Comités du Conseil

Le Conseil a toute une série d'attributions qui lui sont réservées. Ces attributions comprennent l'approbation des comptes, l'adoption des changements significatifs à apporter aux méthodes comptables, la mutation des membres au sein du Conseil et des comités de ce dernier, la recommandation de la stratégie à appliquer aux membres de l'association, l'approbation du budget annuel d'exploitation.

Le Conseil a en outre désigné quatre comités permanents. Ces comités présentent au Conseil un rapport de chacune de leurs assemblées. Les attributions et la délimitation des pouvoirs du Comité de Direction, du Comité d'Audit, du Comité Financier et du Comité de Souscription, qui seront réexaminées chaque année, ont été convenues de commun accord par les Membres et le Conseil. La nomination des Membres au sein de ces comités doit être approuvée par le Conseil.

Pièces et documents du Conseil et des Comités

Les informations appropriées et opportunes concernant la gestion sont remises en temps voulu aux administrateurs avant les assemblées.



Assemblée Générale

Les articles des statuts relatifs aux Assemblées Générales ont été respectés.

Contrôle interne

Le Conseil est en dernier ressort responsable du système de contrôle interne de la mutuelle et de la vérification et de la révision de son efficacité. Cependant un tel système a pour but de gérer plutôt que d'éliminer le risque de non réalisation des objectifs et ne peut garantir que de manière raisonnable et non absolue contre les fausses interprétations ou pertes.

Procédures de contrôle interne

La mutuelle a mis au point des procédures de contrôle destinées à garantir une comptabilité complète et exacte en ce qui concerne les transactions financières et à limiter le risque éventuel de pertes financières ou de fraude. Les mesures adoptées comprennent également des examens par la Direction ainsi que des audits internes et externes.

Identification des risques

Le Comité de Direction est responsable de l'identification et de l'évaluation des risques souscrits. Ces risques sont continuellement évalués et peuvent être associés à une variété de sources internes et externes en ce compris le propre service de contrôle de prévention de EMANI et les dispositions légales en la matière et/ou autres organes de réglementation.

Résolutions relatives à la surveillance et aux corrections

La mutuelle a produit un code de régie d'entreprise qui sert de ligne de conduite et d'orientation pratique pour tout le personnel.

Le responsable du contrôle interne remet au Comité de contrôle interne un rapport sur l'efficacité des procédures en place.

Rapport du Commissaire Réviseur sur l'exercice clôturé le 31 Décembre 2006 (E.M.A.N.I)

Aux Membres,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.
Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de E.M.A.N.I. pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2006, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 117.013 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 3.332 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend entre autre: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en oeuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans l'association mutuelle pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'association, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble, et avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de l'association mutuelle les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association mutuelle, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Attestations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par l'association du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique pour les entreprises d'assurances.
- Notre examen ne nous a pas révélé d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts de l'association.
- La répartition proposée des résultats pour l'année se terminant le 31 décembre 2006 est conforme aux statuts et aux lois applicables.

Diegem, le 8 mars 2007

Le Commissaire,
Deloitte
Réviseurs d'Entreprises



Rik Neckebroeck

Bilan aux 31 décembre 2006 & 2005

(Montants en euro)

ACTIF	31/12/2006	31/12/2005
C. Placements		
III. Autres placements financiers		
1. Parts dans les fonds d'investissement	32.551.333	24.904.877
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	58.424.937	58.110.468
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	7.272.487	5.228.334
	98.248.757	88.243.679
D.bis Part des réassureurs dans les provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	2.915.495	1.238.206
III. Provision pour sinistres	1.243.034	4.497.171
	4.158.529	5.735.377
E. Créances		
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe		
1. Preneurs d'assurance	688.380	531.365
2. Intermédiaires d'assurance	130.958	620.607
II. Créances nées d'opérations de réassurance	5.134.469	5.854.080
III. Autres créances	62.092	57.400
	6.015.899	7.063.452
F. Autres éléments d'actif		
I. Actifs corporels	95.593	80.666
II. Valeurs disponibles	7.670.849	11.105.346
	7.766.442	11.186.012
G. Comptes de régularisation		
I. Intérêts acquis non échus	823.664	1.032.156
TOTAL ACTIF	117.013.291	113.260.676

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans.

Bilan aux 31 décembre 2006 & 2005

(Montants en euro)

PASSIF	31/12/2006	31/12/2005
A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé		
1. Fonds de garantie	65.103.667	62.259.424
V. Résultat reporté		
1. Excédent/(déficit) reporté	0	0
	65.103.667	62.259.424
C. Provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	10.221.294	4.808.371
III. Provision pour sinistres	5.987.157	24.374.914
V. Provision pour égalisation et catastrophes	29.539.268	18.228.685
	45.747.719	47.411.970
G. Dettes		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.226.791	1.482.543
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	227.820	239.153
V. Autres dettes		
1. Dettes fiscales, salariales et sociales		
a) Impôts	378.098	317.538
b) Rémunérations et charges sociales	167.951	123.356
2. Autres	882.569	1.003.229
	5.883.229	3.165.819
H. Comptes de régularisation	278.676	423.463
TOTAL PASSIF	117.013.291	113.260.676

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans.

Compte de résultat

pour les années se terminant aux 31 décembre 2006 & 2005
(Montants en euro)

Compte de résultat	2006	2005
1. Primes acquises nettes de réassurance		
a) Primes brutes	31.420.377	28.243.927
- Primes émises	37.245.124	32.009.178
- Rabais aux membres	-5.824.747	-3.765.251
b) Primes cédées aux réassureurs	-14.446.392	-13.851.116
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation-, réduction+)	-5.412.923	-2.677.446
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation+, réduction-)	1.677.289	-265.105
	13.238.351	11.980.470
2. Produits des placements		
b) Produits des autres placements	2.989.143	2.432.311
c) reprises de corrections de valeurs sur placements	735.406	785.919
d) Plus -values sur réalisations	1.890.901	3.198.381
	5.615.450	6.416.611
3. Autres produits techniques nets de réassurance	104.812	5.912
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)		
a) Montants payés nets	-15.274.806	-4.091.115
aa) Montants bruts	-18.741.706	-5.016.695
bb) Part des réassureurs	3.466.900	925.580
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	15.133.621	-1.087.038
aa) Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	18.387.757	-1.332.970
bb) Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	-3.254.136	245.932
	-141.185	-5.178.153



Compte de résultat

pour les années se terminant aux 31 décembre 2006 & 2005
(Montants en euro)

Compte de résultat	2006	2005
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-92.053	-50.744
b) Frais d'administration	-1.799.342	-1.696.025
	-1.891.395	-1.746.769
7.bis Charges des placements (-)		
a) Charge de gestion des placements	-576.118	-493.953
b) Corrections de valeurs sur placements	0	-115.423
c) Moins-values sur réalisation	-1.707.119	-758.971
	-2.283.237	-1.368.347
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance	-11.310.583	-5.061.460
18. Excédent de l'exercice à affecter	3.332.213	5.048.264

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces comptes de résultat



Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2006 & 2005 (Montants en euro)

1. ACTIVITE DE LA MUTUELLE ET RESUME DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Mutuelle a pour objet d'indemniser ceux de ses membres assurés dont les installations nucléaires et biens immeubles ou meubles, annexés à ces installations, auraient subi des dommages matériels et/ou de pertes d'exploitation. Dans certains cas, la Mutuelle couvre également des risques non nucléaires.

Au 31 décembre 2006, la capacité d'assurance d'EMANI par installation s'élève à 700.000.000 dont:

- 18,75 % de 40.000.000 est réassuré par des polices du type «quota shares»;
- L'excédent de 46.750.000 sur ces 40.000.000 est réassuré par un "finite retention buy down contract"(lorsqu'un dommage excède à concurrence de 40.000.000, le réassureur paie le montant excédant à concurrence de 46.750.000 et E.M.A.N.I. s'engage à rembourser cette somme au réassureur par les primes de réassurance augmentées dans les 5 années suivantes);
- 79,050% de 340.750.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;
- 100% des montant excédant 427.500.000 est réassuré par des polices du type" facultative reinsurance contracts".

L'engagement maximum d'EMANI s'établit donc à 103.885.000 au 31 décembre 2006.

La Mutuelle souscrit des assurances de responsabilité civile nucléaire. 100 % des contrats ont été réassurés par des polices de type «quota shares». La Mutuelle perçoit une commission afin de couvrir les frais généraux liés à la gestion de ces contrats.

Pour attaques terroristes, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I s'élève à 150.000.000 dont :

- 18,75 % de 40.000.000 est réassuré par des polices du type «quota shares»;
- L'excédent de 46.750.000 sur ces 40.000.000 est réassuré par un "finite retention buy down contract"(lorsqu'un dommage excède à concurrence de 40.000.000, le réassureur paie le montant excédant à concurrence de 46.750.000 et E.M.A.N.I. s'engage à rembourser cette somme au réassureur par les primes de réassurance augmentées dans les 5 années suivantes);
- 79,050% de 13.250.000 sur ces 86.750.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;
- 2,054% de 50.000.000 sur 100.000.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. pour attaques terroristes s'établit donc à 84.261.00 au 31 décembre 2006.

Les principales règles d'évaluation appliquées par EMANI se résument comme suit:

a) Constitution et ajustements d'amortissements

Autres éléments d'actifs - actifs corporels:

- Installations, équipement électronique et outillage: 33,33 % par an
- Mobilier: 10% par an
- Matériel roulant: 20% par an

b) Provisions techniques

La mutuelle constituerait des valeurs représentatives des provisions techniques sur base des primes encaissées non acquises, les rabais retenus des membres sur les polices échues, des sinistres à régler et une provision pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'AR du 22 février 1991 portant le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

c) Obligations et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les différences importantes entre le coût d'acquisition et la valeur faciale des titres sont amorties au prorata des dates d'échéance des titres. . Sauf si l'objectif de la mutuelle est de réaliser ces titres à court ou moyen terme aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si celle-ci est inférieur à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode ci-dessus.

Les obligations et autres titres à revenu fixe libellés en devises étrangères sont convertis en euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat. Les obligations font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

d) Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les actions, parts et autres titres à revenu variable libellés en devises étrangères sont convertis en euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

Actions, parts et autres titres à revenu variable sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les réductions de valeur non réalisées sont enregistrées si le Conseil d'Administration estime que les réductions de valeur sur les titres à revenu variable sont permanentes. De telles pertes sont enregistrées au compte de résultat.

e) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont valorisés en euro en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la clôture des comptes. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

f) Créances et dettes

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en euro, en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les charges et les produits exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euro chaque mois en utilisant le taux de change à la fin du mois précédent.

A l'exception des écarts de conversion positifs sur les "Obligations et autres titres à revenu fixe", des "Actions, parts et autres titres à revenu variable" et des contrats de change à terme comme décrit ci-dessus, les bénéfices et pertes à convertir sont enregistrés dans le compte de résultat sous la rubrique "Produits des placements" et "Charge des placements".



2. Fonds de Garantie

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de verser 851.292 aux membres et de doter le reste du bénéfice de l'exercice 2006, au fonds de garantie.

Au 31 décembre 2006, le fonds de garantie a évolué comme suit:

Fonds de garantie au 31 décembre 2005 :	62.259.424
Excédent de l'exercice l'exercice 2006:	3.332.213
Prélèvements à verser aux membres	(851.292)
Dotations additionnelles des membres :	363.322
<hr/>	
Fonds de garantie au 31 décembre 2006 :	65.103.667

3. Valeurs représentatives

Les valeurs représentatives des provisions et dettes techniques doivent faire l'objet d'un placement dont les modalités sont définies par les termes de l'article 10 de l'AR du 22 février 1991.

Au 31 décembre 2006 & 2005, les valeurs représentatives se détaillent comme suit:

	31/12/2006	31/12/2005
Valeurs d'organismes internationaux	3.915.577	1.315.605
Valeurs états étrangers	27.595.577	17.762.871
Obligations des sociétés étrangères	0	1.866.725
Fonds de placement	16.820.862	23.786.383
Numéraires (disponible et placements de trésorerie)	1.870.314	3.672.014
<hr/>		
	50.202.330	48.403.598

4. Provision pour égalisation et catastrophes

En application de l'article 11, §1, 3° de l'Arrêté Royal du 22 février 1991 portant sur le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, l'association a commencé en 1996 à doter une provision pour égalisation et catastrophes. Le but de cette provision est, soit d'égaliser les fluctuations du taux de sinistres, soit de couvrir les risques spéciaux. Le montant de la dotation a été déterminé en utilisant la formule qui est devenue obligatoire depuis l'année comptable 1997. En application du règlement, l'association devrait constituer sur base des données actuelles une provision pour égalisation et catastrophes qui atteint 103.885.000. Le mouvement annuel néanmoins dépend du revenu ou de la perte technique de l'association avant les produits (nets) des placements. Dans le cas d'un revenu, le montant de la dotation s'élève au montant du revenu et dans le cas d'une perte, le montant de la perte est utilisé. Suite à l'application de cette règle, un montant de 11.310.583 est doté pour l'année 2006 et un montant de 5.061.460 est doté pour l'année 2005.

5. Gestion

La gestion des placements de l'Association a été effectuée par des services extérieurs.

Les frais de gestion financière sont repris sous la rubrique «charges des placements» et s'élèvent à 120.962 pour l'exercice 2006 et à 129.590 pour l'exercice 2005.

Les honoraires du courtier de réassurance s'élèvent à 203.695 pour l'exercice 2006 et à 223.999 pour l'exercice 2005.

Les commissions allouées par les réassureurs sont rétrocédées à EMANI. Celles-ci s'élèvent à 8.474 pour l'exercice 2006 et à 11.814 pour l'exercice 2005 et sont reprises en déduction du coût de la réassurance.

2 0 0 6

ASSOCIATION
D'ASSURANCES
MUTUELLES

EUROPEAN MUTUAL
ASSOCIATION
FOR NUCLEAR INSURANCE

AV. JULES BORDET, 166 - B4
B 1140 BRUSSELS
BELGIQUE

Tel. + 32 (0)2 702 90 10
Fax. + 32 (0)2 705 72 92
<http://www.emani.be>